

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LOIR ET CHER

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 041-214101578-20241212-DEL_2024_108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024
Délibération n° 2024/108

L'an deux mil vingt quatre, le 12 décembre à 19 h 00
Les Membres du Conseil Municipal de Mur de Sologne,
dûment convoqués individuellement et par écrit,
le jeudi 5 décembre 2024,
se sont réunis en session ordinaire,
à la salle des mariages, sous la présidence de
Monsieur Yves VILLANUEVA, Maire de la Commune

Étaient présents :

M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Pierre-Yves BAGARRE, Mme Sylvie CESSAC, M. Daniel CHAMBINAUD, Mme Edwige DO NASCIMENTO, M. Dominique MOIRAS, Mme Catherine PAREY, Mme Stéphanie LAVIOLETTE, M. Jean-Pascal GAUTHIER et Mme Stéphanie LEPINE, Mme Chantal MAUPOU et M. Philippe GUILTIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Mme Ludivine SIMON, donne pouvoir à M. Yves VILLANUEVA

Étaient excusés :

M. Teddy LELONG, M. Arnaud POULAS et M. Jérôme FERRÉ

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa CHAUVEAU

Délibération n°2024/108 : Adoption du règlement de la cour d'école pendant le temps périscolaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'existe pas de règlement de la cour pendant le temps périscolaire. Il est donc très compliqué pour nos agents de faire respecter des règles aux enfants.

Le Maire propose d'établir un règlement de la cour d'école pendant le temps périscolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'appliquer de manière immédiate le règlement ci-joint.

Fait et délibéré le 12 décembre 2024
Le Maire,

Yves VILLANUEVA

